

PROCÈS – VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2025
I - 2025

Nombre de membres :

Nombre de membres :

en exercice	13	L'an deux mille vingt cinq
Présents	11	les vingt-cinq mars
Pouvoirs		le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
À la Maison des Associations, sous la présidence de MME
GAUVAIN, présidente.
Date de convocation du Conseil d'Administration :
Le quatre mars deux mille vingt cinq

PRESENTS : F. GAUVAIN - JC. VERDONCK - C. LECLERC - B. DE RENEVILLE
- PL. KERINO – C. PROVOST – F. BILLY – M. EYMOND – A. GIARD - M.
BRICOTTE – JM. GAUTER
ABSENTS : J. SAUVAGET - C. PELLISSIER

Ouverture de la séance – vérification du quorum – validation du procès-verbal du
Conseil d'Administration précédent

Les présents représentant la majorité des membres en exercice, le Conseil d'Administration peut
valablement délibérer.

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 17 décembre 2024

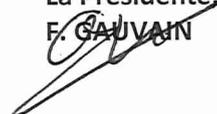
Ordre du jour :

1. Budget
 - A. Clôture CG 2024 – vote
 - B. Clôture des comptes administratifs 2024 – vote
 - C. Affectation du résultat - vote
 - D. Budgets 2025 - vote
2. Modification statuts EPIC
 - A. Salle 1^{er} étage du BIT
 - B. Nouvel administrateur
3. Tarifs
4. Commission de contrôle
5. Courses croisières EDHEC
6. Semaine du Golfe
 - A. Espaces à terre
 - B. Programmation
7. Club de natation / plage
 - A. Présentation du candidat et vote

La secrétaire de séance



La Présidente
F. GAUVAIN



1 – Budgets
A/ Compte de Gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires pour le budget principal et le budget annexe « Cinéma la Locomotive »,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↪ DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par

L'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B – Compte administratif
Budget Principal – Arzon Évènements

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024			
Budget Principal 2024			
INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
Réalizations Exercice			
Budget Prévisionnel:	59,211.89	Budget Prévisionnel:	580,864.31
Dépenses :	45,961.64	Dépenses :	515,603.24
Recettes :	51,502.38	Recettes :	593,878.99
Solde :	5,540.74	Solde :	78,275.75
Antérieur reporté Exédent :	4,634.01	Antérieur reporté Exédent :	10,314.31
Déficit :		Déficit :	
TOTAL CUMULÉ :	10,174.75	TOTAL CUMULÉ :	88,590.06
TOTAL CUMULÉ (Inv + RAR)	98,764.81	Affectation du résultat fonctionnement	
		Vers investissement (C/1068)	
		Vers fonctionnement (Rc/002) :	
RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT :	10,174.75		
RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT :	88,590.06		
Résultat cumulé :			
RAR :			
Résultat avec RAR	98,764.81		

La secrétaire de séance



La Présidente,
F. GAUVAN



Budget Annexe – Cinéma

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
Réalizations Exercice			
Budget Prévisionnel:	6,774.80	Budget Prévisionnel:	287,416.27
Dépenses :	1,144.32	Dépenses :	277,140.01
Recettes :	2,582.57	Recettes :	318,262.56
Solde :	1,438.25	Solde :	41,122.55
Antérieur reporté Exédent :	2,074.80	Antérieur reporté Exédent :	40,934.44
Déficit :		Déficit :	
TOTAL CUMULÉ :	3,513.05	TOTAL CUMULÉ :	82,056.99
TOTAL CUMULÉ (Inv + RAR)	85,570.04	Affectation du résultat fonctionnement	
		Vers investissement (C/1068)	
		Vers fonctionnement (Rc/002) :	
RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT :		3,513.05	
RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT :		82,056.99	
Résultat cumulé :			
RAR :			
Résultat avec RAR		85,570.04	

RAR = Reste à réaliser

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2024, lesquels peuvent se résumer à la présentation des tableaux joints.

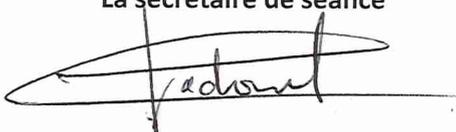
**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

⇒ CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

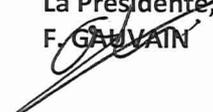
⇒ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

⇒ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-joints.

La secrétaire de séance



La Présidente,
F. GAUVAIN



C – Affectation du Résultat

➤ BUDGET PRINCIPAL – Arzon Évènements

- Fonctionnement
 - Excédent antérieur reporté : 10 314, 31 €
 - Excédent N : 78 275,75 €
 - Total : + 88 590,06 €
 - Virement de 14127,16 € au chapitre 023 et 021 (virement de crédit de la section de fonctionnement à la section investissement),
 - Virement de 74 462,90 € au chapitre 002 (excédent d'exploitation reporté)
- Investissement
 - Excédent antérieur reporté : 4 634, 01 €
 - Excédent N : 5 540,74 €
 - Total : + 10 174,75 €
 - Virement de la totalité au chapitre 001 (excédent d'investissement reporté N-1)

➤ BUDGET ANNEXE – Cinéma La Locomotive

- Fonctionnement :
 - Excédent antérieur reporté : 40 934,44 €
 - Excédent N : 41 122,55 €
 - Total : + 82 056,99 €
 - Virement de 39 000 € au chapitre 23 et 21 (virement à la section d'investissement)
 - Virement de 43 056,99 € au chapitre 002 (excédent d'exploitation reporté)
- Investissement :
 - Excédent antérieur reporté : 2 074,80 €
 - Excédent N : 1 438,25 €
 - Total : + 3 513,05 €
 - Virement de la totalité au chapitre 001 (excédent d'investissement reporté)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,

↪ VALIDE à l'unanimité l'affectation du résultat comme présenté par la direction

↪ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

D – Budgets 2025

Budget Principal – Arzon Évènements

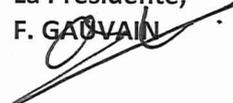
Le directeur d'Arzon Evènements présente la proposition de budget pour l'exercice 2025.

- Fonctionnement : 652 170.62 € (+ 12 % N-1)

La secrétaire de séance



La Présidente,
F. GAUVAIN



- Dépenses
 - Semaine du Golfe
 - Virement à la section investissement (nouveau véhicule)
- Recettes
 - Redevances Semaine du Golfe
 - Augmentation des tarifs
 - Refacturation EDHEC
 - Locations
- Investissement : 76 564.51 € (+ 29 % N-1)
 - Dépenses
 - Remplacement véhicule
 - Amélioration des espaces de vente
 - Matériel informatique
 - Recettes
 - Virement de la section d'exploitation pour nouveau véhicule

Budget Annexe – Cinéma

- Fonctionnement : 319 956,99 (+ 6 % N-1)
 - Dépenses
 - Charges de personnel (CDD 6 mois Temps partiel)
 - Virement à l'investissement : 39 000 € (fauteuils)
 - Recettes
 - Subvention CNC pour travaux estimée à 23 000€
- Investissement : 43725.05 € (+ 553 % N-1)
 - Dépenses
 - Remplacement des fauteuils (39 000€)
 - Recettes
 - Virement de la section d'exploitation pour remplacement des fauteuils (39 000€)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,

↪ VALIDE à l'unanimité le budget 2025 comme présenté ci-dessus

↪ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

La secrétaire de séance



La Présidente,
F. GAUVAIN



Vote à l'unanimité – Budget 2025

- Fonctionnement : 319 956,99 (+ 6 % N-1)
- Investissement : 43725.05 € (+ 553 % N-1)

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

↳ VALIDE à l'unanimité le budget 2025 comme présenté lors du CA

↳ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

2 – Modification statuts de l'EPIC

A/Gestion de la salle – 1^{er} étage du BIT

Vu la délibération IX-2012-2 du 5/11/2012 portant création de l'EPIC Arzon Animation, rebaptisé Arzon Événements par délibération V-2016-1 du 30/05/2016, vu les statuts d'Arzon Evènements en date du 5/11/2022, modifiés par délibération successives du 30/05/2016 et 26/10/2023, 25/06/2024.

Le directeur d'Arzon Evènements expose aux membres du Conseil d'Administration, la nécessité de modification de l'article 5 « missions » des statuts Arzon Évènements afin d'ajouter un nouveau site géré par Arzon Évènements

→ La salle du Port située à l'adresse suivante : 2 Place du Port 56640 Arzon

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter les modifications préconisées,

VU l'exposé de Monsieur le directeur,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ ADOPTE les modifications de statuts

↳ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration,**

↳ VALIDE à l'unanimité la modification des statuts comme exposé ci-dessus

↳ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

La secrétaire de séance



La Présidente,
F. GAUVAIN



Arrivée Christine Provost comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Alain Piquet Suite à la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2024.

Florence Billy annonce également sa démission du Conseil d'Administration.

Monsieur Erwann Reminel, gérant du bar restaurant Le Green est intéressé pour intégrer le Conseil d'Administration d'Arzon Événements.

Annabel Gantier souhaite conserver la suppléance

La nomination d'un nouvel administrateur sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal de la commune d'Arzon.

3 - DM - Tarifs TTC 2025 – Salle du Port

Salle du Port

Compte tenu de la gestion d'un nouvel établissement par Arzon Événements.

Il est proposé aux administrateurs la création de nouveaux tarifs TTC de location pour la salle du Port, comme détaillé ci-dessous. Ces tarifs modifient la grille tarifaire votée lors du Conseil d'Administration du 17 décembre 2024.

- Location coworking (tarif / pers / jour)
 - Demi - journée : 15 € TTC
 - Journée : 21 € TTC
 - Photocopie : 0,10 € / pce TTC

- Location de la salle plénière du Port
 - Tarif 2H : 200 € TTC
 - Tarif demi-journée (4H) 350 € TTC
 - Tarif journée : 600 € TTC
 - Soirée : 500 € TTC
 - Journée et soirée (19h-minuit) : 900 € TTC
 - Photocopie : 0,10 € / pce TTC

VU l'exposé de Monsieur le directeur,

Vu la présentation des modifications de tarifs pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

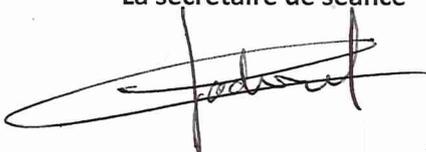
↳ ADOPTE les modifications de tarifs 2025 telles que détaillées ci-dessus,

↳ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

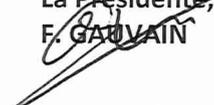
4 – Commission de Contrôle

Selon l'article 2222-3 du CGCT qui stipule que « Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à [l'article R. 2222-1](#) sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement. »

La secrétaire de séance



La Présidente,
F. GANTIER



Suite à l'attribution de la Délégation de Service Public de l'École de Voile à l'EURL TC SAILING, délibération du IV-2024-2, du 14 novembre 2024, la création d'une commission de contrôle des comptes doit être créée.

VU l'exposé de Monsieur le directeur,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

⇒ DECIDE que la commission de contrôle des comptes soit composée des 6 membres du Comité de direction :

Frédérique GAUVAIN, Jean Claude VERDONCK, Julie SAUVAGET, Catherine LECLERC, Bruno DERENEVILLE, Florence BILLY

⇒ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

5 - Course Croisière de l'EDHEC

La commune d'Arzon accueille les étudiants de la Course Croisière de l'EDHEC du 5 au 12 avril 2025. Le directeur présente brièvement cet événement qu'Arzon Evénements accompagne.

- Dates :
 - Montage à partir du 24 mars / fin démontage 17 avril
 - Evènement du 5 au 12 avril
- Plusieurs défis sportifs :
 - Défis Mer
 - Défis Terre
 - Course d'orientation
 - Mud Contest
 - Lase run
 - Défis Sable
 - Beach soccer
 - Beach rugby
- Nombre de participants : environ 2500 étudiants

6 - Semaine du Golfe

Du 26 mai au 31 mai, La commune accueille La Semaine du Golfe. 2 villages à terre seront installés à Port-Navalo. Quelques éléments sur la programmation ci-dessous :

La secrétaire de séance



La Présidente,
F. GAUVAIN



- Lundi : Parade d'ouverture à 15h00 – 17h30
 - 6 flottilles accueillies / 13 au total
- Mardi : Rassemblement île d'Arz
 - Pas d'autres animations à terre à la Criée
 - Villages restent ouverts à Arzon
- Mercredi -> samedi
 - Accueil de 13 flottilles
 - Animations en journée
 - Baptêmes de plongée
 - Fanfares et jeux traditionnels
 - Dégustations de produits locaux et expo-vente d'artisanat local
 - Concerts en soirée
 - Grande diversité musicale (rap breton, chants, musiques traditionnelles, rock)
 - Samedi : Grande parade 17h

7 – Club de natation / Club de plage

Suite à la fin de location de l'espace le 31 décembre 2024, par le Club de plage des Belugas.

Vu l'autorisation de renouvellement de mise en location de l'espace Club de plage, dédié à l'activité d'apprentissage de la natation par délibération du V-2024-2 en date du 17 décembre 2024.

Le directeur présente au conseil d'administration le projet de l'Ecole de Voile et la convention dont voici les grandes lignes ci-dessous :

- Offre
 - Ouverture
 - Juillet et août
 - Investissement : 24 000 €
 - Club de plage
 - Animation, événements, olympiades, jeux
 - Cours de natation
 - Apprentissage, perfectionnement et sauvetage
 - Durée 7 ans
 - Redevance 4 200€ TTC

Suite à l'appel à candidature, une candidature seulement a été réceptionné :

- SAS Horizon Natation

VU l'exposé de Monsieur le directeur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↪ APPROUVE le projet de convention Club de Plage présenté dans l'annexe jointe

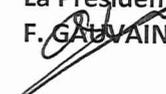
↪ AUTORISE le directeur d'Arzon Événements à signer cette convention

↪ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

La secrétaire de séance



La Présidente,
F. GATVAIN



8 – Avenant au contrat de la DSP

Vu l'article 1^{er} de la loi N°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, qui impose à tout organisme chargé de l'exécution d'un service public le respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité, que cette exécution soit confiée directement par la loi ou par le règlement ou via l'attribution d'un contrat de la commande publique,

Suite à l'attribution de la Délégation de Service Public de l'Ecole de Voile à l'EURL TC SAILING, délibération du IV-2024-2, du 14 novembre 2024,

Il est proposé un avenant au contrat initial de la DSP pour être en conformité à l'article 1^{er} de la loi N°2021-1109 du 24 août 2021,

VU l'exposé de Monsieur le directeur,

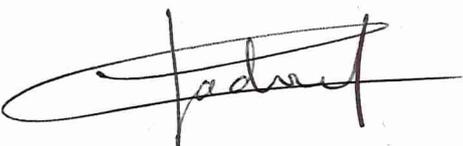
**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

↳ DECIDE que l'avenant N°1 au contrat de DSP répond à une nécessité de mise en conformité

↳ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision

Le présent procès-verbal dressé est clos le 25 mars 2025 à 19H00

La secrétaire de séance



La Présidente,
F. GALVAIN

